

NOTE D'INFORMATION

COTISATIONS 2024

Toutes cotisations encaissées après avoir envoyé la fiche de versement de l'année en cours doivent être adressées au siège le mois suivant sa réception.

Toutes cotisations non réglées au 31 JUILLET de chaque année, les adhérents seront mis en « suspension de magazine » et ce dès le journal de septembre et portés démissionnaires au 31 DECEMBRE si la cotisation n'est toujours pas réglée.

ADRESSE POSTALE

Depuis le mois de JUIN 2023, des noms et numéros de rues ont été attribué pour les personnes résidant dans des lieudits ou des petits villages

Nous avons donc de nombreux retours de magazine, nous indiquant « défaut d'accès ou d'adressage ».

Merci de vérifier sur votre listing qui vous sera adressé début FEVRIER, les adresses dont le Numéro de rue n'y figure pas, et nous communiquer cette information le plus rapidement Possible.

INFORMATION SITE FGRCF

De nombreux adhérents ne connaissent pas leur numéro d'adhérent pour accéder au Site FGRCF, celui-ci se trouve sur l'emballage du magazine.

Exemple
752289525

752 les trois premiers chiffres correspondent au numéro du journal
289525 les six derniers correspondent au numéro d'adhérent.